

Chaque enfant doit être assuré dans 2 domaines

1) en responsabilité civile

2) en individuelle - accidents corporels

Quelle société d'assurance choisir ?

Celle que vous voulez :

- soit votre compagnie habituelle... (dans ce cas, vérifiez que votre enfant est bien couvert *en responsabilité civile et en individuelle – accidents corporels*)
- soit le contrat "AVIVA" que vous trouverez dans la rubrique « documents utiles » de notre site Internet.

✂

Monsieur, Madame :

parents de

classe(s) :

déclarent:

- ☐ **choisir** le contrat " AVIVA ". Vous devez alors remplir le bulletin de souscription (complété et signé), accompagné du règlement correspondant par chèque libellé à l'ordre de **AVIVA ASSURANCES** et adresser le tout à :

CABINET VIALLET
Immeuble Le Century
1A Bd de la Chantourne
38700 La TRONCHE

- ☐ **refuser** le contrat " AVIVA " proposé par l'école et **fournir une attestation d'assurance** montrant que notre (nos) enfant(s) est (sont) couvert(s):

1) en responsabilité civile
et 2) en individuelle - accidents corporels

à le 2026.
(signature)